

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Election sénatoriale du 25 mars

CANDIDAT RÉPUBLICAIN RADICAL

A. DELPORT

CONSEILLER GÉNÉRAL
DU CANTON DE CAHORS (SUD)

SAGESSE & DIGNITÉ

S'il est un axiome qui soit vrai, c'est bien celui d'après lequel nul n'est prophète dans son pays.

Sans cesse nous entendons vanter la correction de langage des ministres étrangers; volontiers la presse hostile à la République, voire même celle qui lui est favorable, ne cesse de faire entre les hommes d'Etat étrangers et les nôtres des parallèles qui, pour ces derniers, sont le plus souvent des moins flatteurs, quand ils ne sont pas des plus désobligeants.

N'y a-t-il pas là une grande part d'injustice?

Pour résoudre cette question il suffirait, croyons-nous, d'avoir entendu la réponse faite au Sénat, par le ministre des affaires étrangères, M. Delcassé, à une question qu'un membre de la Haute Assemblée, M. Chaumié, lui adressait sur la situation actuelle du Sud de l'Afrique.

Rarement, croyons-nous, orateur du gouvernement s'est exprimé avec un tact aussi remarquable, une autorité aussi grande et une science plus complète et plus juste des graves intérêts dont il avait à parler.

Maître de sa parole, aussi bien que de sa pensée, à un degré rare, M. Delcassé a dit tout ce qu'il fallait dire, rien de plus, rien de moins.

La netteté parfaite avec laquelle il a caractérisé l'attitude de la France ne peut manquer d'avoir, au dehors aussi bien qu'à l'intérieur, le plus heureux retentissement.

Les explications très précises en effet, que le ministre des affaires étrangères a fournies au Sénat sont venues à leur heure.

Alors que des hommes qui font de la plus sacrée de toutes les choses, du patriotisme, un trafic aussi misérable que honteux, s'efforcent de tromper l'opinion sur l'attitude du gouvernement, qu'ils ne cessent de représenter comme étant incohérente et humiliée, il était temps qu'une parole autorisée fit justice de toutes ces atteintes à la vérité, c'est ce qu'a fait M. Delcassé.

Sans phrases inutiles, sans effets de tribune bruyants et pompeux, mais avec une dignité simple et forte, la seule qui convienne au représentant d'un grand pays, — le ministre des affaires étrangères a prouvé que, cette fois encore, la France avait fait son devoir et que, l'eût-elle désiré, il lui était impossible, sans porter atteinte à ses intérêts les plus chers, de suivre une voie différente.

Comme l'a dit le ministre, « la France n'a pas cessé d'être la nation généreuse que le monde a connue, admirée « et parfois abandonnée ». Mais aussi, après tant de dures expériences et de si profondes modifi-

cations dans l'équilibre des forces européennes — elle ne peut plus admettre que ses devoirs envers le monde, auxquels elle ne manquera jamais, lui fassent oublier ses obligations envers elle-même ».

C'est là un point qu'il ne faudrait jamais perdre de vue. Hélas la France, surtout depuis les désastres que l'Empire accumula sur elle, n'est plus dans la situation où elle était au temps de la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, alors que Lafayette et Rochambeau prêtèrent à Washington un si vaillant, un si précieux concours.

La France, à cette heure, est diminuée non seulement de tout ce qu'elle a perdu, provinces et argent, mais encore de tout ce qu'ont gagné en force et en population les autres Puissances.

Si elle n'a rien perdu de ses nobles enthousiasmes, un sûr instinct, ainsi que l'a indiqué le ministre, l'avertit « qu'elle ne peut plus s'y livrer inconsidérément. »

On peut regretter cette situation, aucun Français, aucun patriote, digne de ce nom, ne saurait la méconnaître, et M. Delcassé, en réfutant toutes les erreurs, toutes les fausses assertions, que l'on s'est plu à répandre dans un certain camp, sans nul souci des intérêts du pays, s'est acquitté avec un tact parfait et une dignité irréprochable, d'une tâche aussi méritoire quelle était délicate, on pourrait dire difficile.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 mars 1900

M. Cochery, vice-président, préside. Il prononce l'éloge funèbre de M. Miossec député du Finistère.

Puis la Chambre discute diverses propositions à l'effet de venir en aide aux victimes des différents sinistres, notamment de la grêle. Les départements du Lot, de la Corrèze, et de la Lozère sont compris dans ces propositions.

MM. Klotz et Dubief demandent l'ajournement de ces propositions.

M. Doumergue demande 20.000 fr. pour les victimes du Martinet.

M. Bougère réclame à son tour 10.000 fr. pour les familles de 4 mineurs tués dans un accident survenu dans une carrière du Maine-et-Loire.

M. Waldeck-Rousseau, dit que les crédits alloués à cet effet sont insuffisants: il dit qu'il faut les augmenter.

La Chambre passe au projet tendant à autoriser la ville de Dijon à établir des taxes directes en remplacement des droits d'octroi.

M. Cochin combat ce projet que soutiennent MM. Pierre Vaux et Morel.

Après une longue discussion, les articles du projet sont votés.

M. Castillard demande le vote de la loi votée par le Sénat, relative à la suppression de la publicité des exécutions capitales.

M. Castillard demande que les exécutions capitales ait lieu à l'intérieur des prisons.

La discussion est renvoyée, et la séance est levée.

Sénat

Séance du 20 mars 1900

La séance est ouverte à 3 h. 30.

Après le dépôt de quelques projets et rapports, un scrutin est ouvert pour la nomination d'un membre de la commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Ce scrutin aboutit à l'élection de M. Guyot (du Rhône).

M. Monestier dépose son rapport sur l'élection de M. Repiquet à Lyon. On vote ensuite pour la nomination d'un membre de la com-

mission supérieure des caisses d'épargne.

M. Cordelet est élu. Le Sénat passe à la proposition portant des modifications à la loi de 1892 sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

M. Maxime Lecomte, rapporteur, indique rapidement les propositions récemment votées par la Chambre.

Après cet exposé, la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Le ministre des finances dépose le budget.

M. Prévot, rapporteur général, annonce qu'il déposera son rapport sur le budget dès la prochaine séance, de telle sorte que la discussion puisse s'ouvrir au début de la semaine prochaine.

M. Leygues, ministre des beaux-arts, dépose les deux demandes de crédit relatives au Théâtre-Français.

La séance est levée.

Au Transvaal

Une interview de Krüger

Le « New-York Herald » (édition parisienne) publie une intéressante interview prise au président du Transvaal par son correspondant à Prétoria :

« Les Boers vaincront ou mourront, dit-il. Je n'attends pas d'aide des autres nations, mais je suis heureux de leur sympathie et amitié. Le Transvaal est prêt à conclure la paix à n'importe quel moment, mais il ne veut plus de conventions. L'indépendance absolue est seule possible; nous ne voulons pas de nouveaux territoires, et nous ne demandons qu'à vivre en paix. Le Transvaal stipulera dans les conditions de paix que les Hollandais des colonies du Natal et du Cap qui ont combattu avec les Boers seront considérés comme belligérants et ne subiront aucune perte dans leurs biens. En apprenant que quelques-uns d'entre eux passeraient en jugement au Cap sous l'inculpation de trahison, le gouvernement du Transvaal a télégraphié à lord Salisbury que, s'ils n'étaient pas traités comme prisonniers de guerre, nous exercez des représailles sur les prisonniers anglais qui sont ici. Lord Salisbury a répondu que si nous molestons un seul prisonnier anglais, il m'en rendrait personnellement responsable; je suppose qu'il voulait dire que les anglais me prendraient. De telles menaces sont méprisables et ne m'empêcheront pas de faire mon devoir. Le Transvaal a répondu aujourd'hui qu'il les dédaignait. La légende d'une conspiration des Hollandais dans l'Afrique du Sud est fautive. L'Etat libre d'Orange était tenu par traité à nous venir en aide. Les Boers sont entre les mains de Dieu, et il ne nous laissera pas perdre. Le chiffre total de nos forces n'est que de 40.000 hommes, mais avec l'aide de Dieu, nous pouvons triompher. C'est la liberté ou la mort. J'ai protégé les biens des Anglais au Transvaal et je continuerai à les protéger. Veuillez transmettre au peuple d'Amérique l'expression de notre sincère sympathie. Nous sommes persuadés d'ailleurs que les cœurs de tous les Américains battent à l'unisson des nôtres, dans cette lutte pour la liberté. »

INFORMATIONS

L'attitude de la Russie

Le correspondant pétersbourgeois de la « Local Anzeiger » télégraphie que le ministre des affaires étrangères russes prépare une communication officielle qui sera rendue publique dans deux jours; c'est une réponse à la demande d'intervention du président Krüger. Avec toutes les précautions nécessaires, cette note, appelée à causer une sen-

sation assez vive, se prononcera nettement contre l'Angleterre, tout en évitant de se prononcer sur la possibilité d'une médiation.

Le colonel Bigeon

La retraite du colonel Bigeon, du 121^e d'infanterie, autour de laquelle certains journaux font du bruit, a été, paraît-il, causée par le fait que cet officier avait été jugé par ses chefs inapte à conserver la direction d'un régiment.

Le général de Galliffet a l'intention d'étendre cette mesure à tous les officiers se trouvant dans la même situation.

Le régime de la presse

La commission, après avoir entendu les auteurs de divers amendements, a maintenu le texte de la proposition de M. Joseph Fabre.

D'autre part, on prête au gouvernement l'intention de déposer lui-même un projet de loi modifiant le régime de la presse. Le projet gouvernemental s'inspirerait d'un article additionnel déjà présenté et ainsi conçu :

« Lorsque la poursuite en diffamation sera suivie devant la cour d'assises, et que le prévenu aura été admis à faire la preuve des faits diffamatoires, le président, avant de porter aux jurés la question prévue par l'article 336 du code d'instruction criminelle, devra, à peine de nullité, poser la question suivante :

Le prévenu a-t-il apporté la preuve de tel ou tel fait dont il a demandé à établir la vérité? Si la réponse est affirmative, il ne sera répondu à aucune autre question, et le prévenu sera renvoyé des fins de la plainte. Si la réponse est négative et que le prévenu soit déclaré non coupable, la cour pourra, néanmoins, par application de l'article 1382 du Code civil, condamner celui-ci à des dommages-intérêts et au dépens. »

Ajoutons, enfin, que le gouvernement établirait une distinction entre les délits d'injures et les délits de diffamation.

Les frais du procès de la Haute Cour

M. Brissaud, huissier de la Haute Cour, s'est présenté, mardi, à Nanterre, au domicile de M. Marcel Habert, condamné à cinq années de bannissement, porteur de la note des frais du procès qui s'élève à 27,251 fr.

Perte d'un vaisseau

La compagnie Transatlantique, n'a reçu encore aucune nouvelle du « Pauillac. »

Un vol de 450,000 francs

Une somme de 450,000 fr. a été volée samedi matin, à dix heures, avec une audace incroyable et une adresse étonnante au préjudice de la compagnie des chemins de fer du Nord.

La compagnie du Nord effectue chaque semaine plusieurs versements importants à la Banque de France. Mardi matin, la compagnie avait à faire un versement de 630,000 fr. On les répartit en plusieurs sommes dans des sacs qui furent placés à l'intérieur d'un fourgon. On confia au garçon de recettes en chef, nommé Chapoutot, 50,000 fr. en billets de 500 fr. qu'il plaça dans sa poche, et à un de ses collègues, le nommé Christophe 450,000 fr. en billets enfermés dans une sacoche. Christophe apporta cette sacoche, la remit à Chapoutot et revint dans les bureaux pour revêtir son uniforme. En attendant son arrivée, Chapoutot déposa provisoirement sur le siège, à côté du cocher, le précieux paquet qu'à son retour son collègue devait prendre avec lui dans l'intérieur du fourgon.

A ce moment, pendant l'absence de Christophe, un individu frappa sur l'épaule de

Chapoutot et le pria de lui indiquer la direction du boulevard Magenta. Le garçon de recette se retourna pour la lui indiquer ; en même temps, une autre personne interpellait le cocher et, lui montrant un carnet de voyage, lui demandait de quel côté se trouvait la ligne de Boulogne. « Par ici, » dit le cocher en indiquant une porte de la gare. Presque au même instant, Christophe arriva et dit à son camarade de lui remettre la sacoche. Chapoutot tendit la main vers la banquette où il l'avait déposée, elle n'y était plus. Affolés, les malheureux employés cherchèrent de tous côtés. Ils ne trouvèrent rien. Un audacieux filou, tandis que deux de ses complices détournaient l'attention de Chapoutot et du cocher, avait dérobé la sacoche. Les deux garçons de recette et le cocher sont de vieux serviteurs ayant au moins vingt-cinq ans de services et sur lesquels il ne saurait planer de soupçons. Une enquête est ouverte.

Vol dans une citadelle

Quatre jeunes garnements se sont introduits dans la citadelle d' Ajaccio, on ne sait comment, et ayant trouvé ouvert le magasin des munitions, se sont emparés d'une caisse contenant 1.200 cartouches Lebel.

Une enquête ouverte a permis d'arrêter les auteurs de ce vol, qui sont âgés de 14 ans. L'autorité militaire refuse tout renseignement sur cette affaire.

Condamnation à mort

Nancy. — Le conseil de guerre a condamné à mort le soldat Léon Brelan, du 31^e d'artillerie, qui, antérieurement condamné aux travaux publics et à la dégradation, avait, il y a quelques jours, frappé, au cours de la parade d'exécution, le sous-officier qui le dégradait.

La responsabilité de Vacher

Dans la séance de l'Académie de médecine tenue mardi, le professeur Laborde rend compte de l'étude de psychophysiologie qu'il a faite sur Vacher, le fameux tueur de bergers.

Après avoir examiné le rapport des experts nommés par la justice, M. Laborde dit que, pour lui, Vacher était un dégénéré atteint d'érotomanie et de la folie de la persécution dès son premier âge.

Il était un enfant insoumis, insociable ; de plus, son père avait été atteint d'une maladie pendant laquelle on a dû le maintenir attaché sur son lit.

Il était, en outre, dans un état de délire. Un de ses proches parents est sujet à de fréquentes attaques de vertige épileptique.

Les troubles psychiques de Vacher dénotent l'érotomanie et l'impulsion au crime dont on voit d'assez fréquents exemples chez les individus qui attendent quelquefois une dizaine d'années avant d'accomplir leur projet.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin relatif à l'inscription à l'ordre du jour de la proposition Magnaude, sur l'impôt sur le revenu, les trois députés du Lot ont voté pour.

CAHORS

L'élection Sénatoriale du Lot Aux Délégués républicains

Messieurs, Nous sommes à la veille de la bataille que vous allez avoir à soutenir pour le nouveau triomphe des idées républicaines dans le département du Lot.

Grâce à l'admirable clarté de discernement dont vous avez fait preuve en maintes circonstances, nous sommes certains que vous êtes déjà fixés sur le mérite des deux candidats qui se présentent à vos suffrages.

Il ne nous paraît pas inutile cependant de rappeler les défaillances coupables de M. Relhié qui prétend être resté toujours fidèle à son programme, et de comparer une fois encore, et le plus brièvement possible, la conduite

politique de notre adversaire à celle de notre ami M. Delport.

Tantôt pour, tantôt contre l'importante réforme fiscale dont le but était l'amélioration du sort des petits ; tantôt partisan résolu, tantôt ennemi de la loi préservant les fonctions publiques contre l'invasion des brigades de la C^{ie} de Jésus, M. Relhié a prouvé l'indécision de son caractère, il s'est montré, comme nous l'avons déjà dit, semblable à une girouette qui tourne au caprice des vents.

Quand il a fallu combattre la tyrannie de Rousset ; quand il a fallu assurer la victoire du parti républicain avec MM. de Verninac, Pauliac et Talou, Vival, Cocula et Rey, que faisait M. Relhié ?

Il était l'ami fidèle, on dirait volontiers le conseiller de celui qui avait pour mission de renouveler dans notre cher Quercy les vexations du 16 mai.

Il était, en compagnie de « l'Express du Midi » et de « la Croix » — ses partisans d'aujourd'hui —, le bras droit d'un agent électoral travesti en préfet.

Pendant ce temps, M. Delport accomplissait sans bruit, avec simplicité son devoir de démocrate convaincu.

Dans maintes circonstances et notamment au Conseil général, il s'élevait avec chaleur contre ce gouvernement républicain qui étranglait la République et à qui restera la honte d'avoir facilité au cléricalisme la réalisation partielle de son rêve d'asservissement.

M. Relhié a, sans doute, exposé dans sa profession de foi des opinions nettement républicaines.

Son passé politique n'est pas un sûr garant de l'avenir.

Vous préférez les actes aux paroles ; vous avez su prouver, c'est encore tout frais dans nos mémoires, que votre affection allait vers ceux qui, dans les moments d'épreuve, s'étaient cramponnés à leur drapeau menacé par la tempête.

Vous ne sauriez aimer ceux qui, dans des jours néfastes, ont abandonné le camp pour aller à l'ennemi.

Messieurs les délégués,

Vous serez demain ce que vous avez toujours été ; vous ne pouvez vous laisser tromper par un langage dicté par l'intérêt ou l'ambition.

Vous serez dignes de vous.

Vous saurez voir de quel côté a été la constance dans le dévouement à la République, la fidélité au programme exposé.

Nous n'avons pas besoin d'insister.

Nous savons que, clairvoyants et fraternels, unis par la même soif de réformes démocratiques, par le même besoin de Justice et de Solidarité, vous donnerez vos suffrages à celui qui, par son passé politique, s'est acquis des titres à l'affection des vrais républicains : M. DELPORT.

LE JOURNAL DU LOT.

Les délégués républicains de Cahors

à MM. les Délégués sénatoriaux du Lot

Messieurs les Délégués, Vous êtes appelés à vous prononcer sur les candidatures de MM. Delport et Relhié qui briguent vos suffrages pour remplacer le regretté M. Talou.

Si nous en croyons les électeurs de droit qui, le 17 février, en ont entendu la lecture, le programme de M. Relhié serait identique dans la forme à celui de M. Delport.

L'un et l'autre se recommandent de leur passé politique. Ils veulent toutes les réformes réclamées depuis si longtemps par la démocratie.

C'est parfait.

Examinons cependant ce que nous réserve le passé politique des deux candidats en présence. Le parti républicain avait fondé sur M. Relhié, au début de sa carrière, des espé-

rances qui ne se sont pas réalisées. L'apathie naturelle de M. Relhié ne lui a pas permis de suivre sans défaillance la ligne politique que les électeurs de Cahors lui avaient tracée.

Il est notoire, en effet, que durant la période électorale législative de 1898, il a été l'ami et le conseiller autorisé du Préfet Rousset, que le Ministère Méline avait envoyé dans notre département pour combattre les meilleurs républicains, notamment MM. de Verninac et Vival.

L'attitude de M. Relhié dans cette circonstance décisive, indique bien que ce candidat qui s'appuie sur les journaux opportunistes et réactionnaires, entend faire la concentration à droite.

Du reste, tous les électeurs réactionnaires, reconnaissants, lui réservent leurs suffrages.

M. Delport, républicain de la première heure, sans compromission avec les partis qui rêvent le renversement de la République, veut, au contraire, en fervent disciple de Gambetta, faire la concentration à gauche.

Telles sont les deux politiques que vous avez à juger.

Les chefs du parti républicain ont déjà fait leur choix en offrant la candidature à M. Delport ; ce choix a été ratifié à l'unanimité moins une voix par les électeurs de droit présents à la réunion du 17 février dernier.

A notre tour, Délégués de Cahors, nous plaçant au dessus des questions de personnes, nous nous inspirons uniquement du bien de la République.

Aussi voterons-nous pour M. Delport dont la foi républicaine nous est particulièrement connue, que nous savons bien résolu à voter toutes les réformes démocratiques et à soutenir énergiquement tout Ministère qui prendra en main la défense de la République contre ses éternels ennemis.

C'est dans ces sentiments, Messieurs les Délégués républicains, que nous faisons appel à votre esprit d'union et de solidarité en recommandant à vos suffrages notre ami M. Delport.

Vive la République démocratique !

- COSTES, maire de Cahors, Electeur de droit. — MAZIÈRES, 1^{er} adjoint au maire. — PARAZINES, 2^e adjoint.
- DELPECH. — DELFOUR. — SOULÉ. — BESSE. — CLARY. — VINCENS. — DELBU. — LACROIX. — BRUNIES. — GUIRAUDIES-CAPEVILLE, conseillers municipaux, délégués sénatoriaux.
- BLANC (Gabriel). — BERGON (Jules). — COUESLANT (Auguste), délégués suppléants.

La Campagne de « VIOLENCES » !

Après la *Petite Gironde*, le *Télégramme* ! Assez sottement, on s'en souvient, le journal de Bordeaux avait accusé la presse républicaine, qui soutient M. Delport, de mener contre M. Relhié une « campagne d'outrages et de violence ».

Mis au pied du mur, l'illustre correspondant de la *Petite Gironde*, en dépit du concours précieux d'un ami plein de talent, n'a pas apporté la preuve de ses dires.

Nous portons le même défi au *Télégramme*.

Il ne s'agit pas de tromper le public. Où et quand les amis de M. Delport ont-ils été « violents » à l'égard de M. Relhié ? La polémique a pu être vive, elle n'a jamais cessé d'être courtoise.

Nous l'affirmons. C'est en vain que le *Télégramme* cherchera à faire la preuve du contraire.

Le *Télégramme* parle incidemment d'une « campagne de personnalités ».

Afin que notre confrère ne nous accuse pas, lui aussi, de « manquer de modestie », nous le prions de préciser. Si cette insinuation est à notre adresse, nous ne serons nullement embarrassé pour y répondre. Il peut en être certain.

La *Petite Gironde* parle ce matin « des factums ridicules » et des « inepties » sortis de « l'officine radicale » de Cahors.

Nous ne nous arrêterons pas à cet article qui aura auprès des délégués le succès qu'il mérite ! Nous nous bornerons à un aveu : le parti radical de Cahors fait ce qu'il peut ! Il a le très grand malheur, hélas ! de ne pas posséder dans son sein un homme aussi transcendant que le correspondant de la feuille bordelaise. S'il y

avait parmi nous un académicien aussi éminent que l'inventeur de l'hybride « le Gambetta », nos appels seraient des appels corrects et éloquents contre lesquels la critique serait impuissante.

Mais une fois encore, puisque ces appels sont ridicules et ineptes pourquoi leur faire l'honneur de les discuter ?...

M. le Correspondant de la *Gironde* est certainement un homme supérieur, il manque à coup sûr de logique.

Promotions

Les sous-officiers Tourne et Febay, sortis de l'école de St-Maixent, sont nommés sous-lieutenants au 7^e de ligne.

Conférence de garnison

Samedi 24 mars à 2 h. de l'après-midi, dans la salle d'honneur de la caserne du 7^e d'infanterie, conférence de garnison par M. le Commandant Fournery du 10^e dragons.

Tactique de la Cavalerie

MM. les Officiers de Réserve et de Territoriale sont invités à y assister « Tenue militaire ».

Causerie du samedi

Samedi soir, à 8 heures 1/2, M. Darbon professeur de philosophie au Lycée Gambetta, fera sa causerie de morale, dans la salle du Conseil municipal.

Sujet : La manifestation la plus violente du pessimisme : le suicide.

Convocation

Les membres du syndicat des ouvriers mineurs, terrassiers et manœuvres de Cahors sont convoqués pour ce soir, jeudi 22 mars, à 8 heures, à la Bourse du Travail, pour désigner un ou plusieurs délégués à l'Exposition.

Actes de probité

M. Donnadiou, chef d'équipe sur la ligne du chemin de fer a trouvé un porte-monnaie renfermant une somme considérable qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire M. Garrigues Albert, de Calvignac.

M. Valet, fils, demeurant rue Donzelle, a trouvé un bijou d'une très grande valeur qu'il a rendu à M^{me} Pagès du Port.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 22 ET 25 MARS 1900

- Allegro Militaire, Gurtner.
 - Le Pré aux Clercs, (Ouverture) Hérold.
 - Valse Tendre, Pessard.
 - La Féria, (Suite espagnole) Lacôme.
 - A Los Toros B La Reja C La Zarzuela
 - Marche de la Damnation de Faust Berlioz.
- De 3 h. à 4 h. (Allées Fénélon)

Arrondissement de Cahors

St-MARTIN-LABOUVAL. — Elections. —

Le Conseil municipal s'est réuni pour la 4^e fois le 18 mars, à l'effet de nommer les délégués qui doivent prendre part à l'élection sénatoriale du 25 mars. Voici les résultats : Inscrits 12. — Votants 6. Ont obtenu : M. Thalamas 6 voix, M. Vauzelles 6 voix, M. Ausset 5 voix. MM. Thalamas et de Vauzelles ont été élus délégués titulaires et M. Ausset suppléant.

Si cette élection ne prouve pas l'intelligence de nos édiles, elle sert au moins à prouver que nos conseillers n'ont pas changé et qu'ils ont toujours comme par le passé la toquade des étrangers.

Arrondissement de Figeac

SAINT-CÉRÉ. — Concours-Festival. —

Le comité d'organisation du Concours-Festival s'est réuni dimanche dernier à la mairie, à neuf heures du soir.

M. Faure prend la parole et dit qu'il est heureux d'apprendre aux membres du comité que M. Mouliérat a bien accueilli la proposition qu'on lui a faite de présider le concours-festival.

« Voulez-vous faire un concours, ou un festival ? » a demandé M. Mouliérat.

Après entente, on a opté pour le concours. « M. Mouliérat, dit M. Faure, nous engage vivement à retarder notre fête après le 14 juillet, afin d'attirer les touristes dans notre ville », ce qui a été bien accueilli par tous.

Le comité a décelé ce qui suit :

Le concours-festival aura lieu le 29 juillet sous la présidence de M. Mouliérat, lequel doit s'assurer le concours d'un grand musicien et faire venir un jury de Paris.

Des médailles et primes en espèces seront décernées pour la lecture à vue et le concours d'exécution.

On s'occupera de trouver des entrepreneurs qui iront prendre les Sociétés musicales à la gare de Bretenoux-Biars et les conduiront à Saint-Céré.

Il est question de demander aux directeurs du puits de Padirac et de la grotte de Presque des entrées gratuites pour les Sociétés musicales.

On s'occupe également de faire un appel à M. le Président de la République, aux sommités du département et à la presse.

L'ordre du jour terminé, on fixe une nouvelle réunion pour samedi soir, et on se retire.

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni à la mairie dimanche dernier, à huit heures du soir, à l'effet de choisir quatre délégués contremaitres et ouvriers pour aller visiter l'Exposition universelle. A leur retour de l'Exposition, ces délégués seront tenus de déposer à la mairie un rapport constatant les renseignements, remarques et observations qu'ils auront faits, afin d'instruire leurs camarades.

M. Doucet déclare la séance ouverte. Lecture est donnée du procès-verbal par M. Vidarin, secrétaire de la mairie.

M. le Président dit qu'on va choisir un contremaitre et un ouvrier des quatre corporations : le fer, le bois, la pierre et l'agriculture.

M. Blanc prend la parole et dit : « Comme chaque corporation se divise en plusieurs corps d'état : le bâtiment, par exemple, comprend la bâtisse, la charpente, la sculpture, la plâtrerie, etc., un seul homme ne pourrait satisfaire à toutes ces catégories différentes. »

M. Filliol se lève et dit qu'il appartient aux ouvriers de choisir eux-mêmes leur délégué apte à pouvoir les représenter à l'Exposition et à les renseigner à son retour.

M. le Président, après avoir consulté personnellement tous les conseillers, demande un vote secret. Le Conseil municipal désignera les quatre délégués, contremaitres et ouvriers, qui doivent aller visiter l'Exposition universelle. (Nombreux bravos et applaudissements de la part des auditeurs.)

M. Filliol proteste et revient à sa première proposition.

M. Rougerie veut parler, M. Blanc aussi ; bientôt tout le monde parle à la fois.

Le Président se lève, met son chapeau et se retire ; la séance est levée.

LARNAGOL. — *Triste accident.* — En forgeant un fer le sieur Fourest, ouvrier maréchal chez M. Lacam, à Larnagol, a eu deux doigts de la main droite emportés par une explosion qui s'est produite dans le foyer de la forge. Le docteur Couderc a fait l'amputation de l'index et de la première

phalange du pouce. L'état du blessé est satisfaisant. Des recherches faites et de l'enquête de la gendarmerie, il résulte que l'accident est dû à l'explosion d'une forte capsule de dynamite qui a dû se trouver dans le charbon, qui provient de la Compagnie des mines de Campagnac.

Arrondissement de Gourdon

Nous avons annoncé que MM. de Verninac et Delport devaient se rendre cette semaine à Gourdon. Une magnifique réception était réservée aux deux vaillants démocrates. Par suite d'une indisposition de M. de Verninac, M. Delport a remis sa visite après l'élection.

Ce ne sera plus une visite de politesse mais une visite de remerciement.

GOURDON — *Tribunal correctionnel* — Audience du 19 mars 1900 :

Le nommé Antoine Bédrines, âgé de 69 ans, né à Cras, arrondissement de Cahors, sans domicile fixe, inculpé de vol de pigeons, a été condamné à 16 fr. d'amende et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger.

Le nommé Jean-Baptiste Arnal, âgé de 43 ans, langayeur, né à Turenne (Corrèze), sans domicile fixe, inculpé de filouterie d'aliments, a été condamné par défaut à 50 fr. d'amende.

— *Commencement d'asphyxie.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, les époux Dafage, habitant la roulotte du rouleau compresseur à vapeur, cantonné en ce moment au Pont-du-Gué, route de Sarlat, ayant allumé le fourneau en fonte servant de cuisinière avant de se coucher, se réveillèrent le lendemain vers 3 heures avec un mal de tête si épouvantable que tout mouvement leur était presque impossible. Après de grands efforts, le mari put enfin, après de nombreuses tentatives, descendre de sa couchette et parvenir à ouvrir une petite croisée servant à éclairer le réduit. Ce fut leur délivrance. L'air frais du matin eut vite fait de remplacer l'oxyde de carbone que n'avait cessé de dégager le fourneau toute la nuit. Les cantonniers se rendant au travail vers 6 h. 1/2, apportèrent les premiers soins au chauffeur et à sa femme et s'empressèrent d'aller quérir un médecin, à Gourdon, qui les a immédiatement mis en traitement.

Ils en seront quittes, cette fois, pour une sévère leçon, qui certainement, ne manquera pas de leur être profitable.

Le temps. — La température s'est considérablement abaissée à la suite de fortes pluies mêlées de neige qui sont tombées lundi et mercredi dernier.

Décidément le printemps s'annonce bien mal cette année.

SOUILLAC. — *Foire.* — Notre foire du 19 a été très importante au point de vue des transactions et de la hausse très sensible qui s'est produite sur les bêtes à cornes :

Les bœufs gras se sont vendus de 28 à 30 fr. les 50 kilos ; les bœufs de travail, de 500 à 700 fr. ; les jeunes, de 300 à 500 fr., la paire suivant force et qualité. Les porcs gras se sont maintenus entre 40 et 48 fr. les 50 kilos, et les jeunes, avec hausse dans les prix, se sont vendus entre 15 et 45 fr., suivant grosseur et qualité.

Beaucoup de moutons qui se sont vendus dans les prix de 40 à 42 fr. les 50 kilos.

La volaille a valu de 60 à 70 c. le 1/2 kilo, et les œufs de 55 à 60 c. la douzaine.

Le mois prochain nous aurons deux foires ; la première, qui est une foire mobile, se tiendra le 9 avril (dernier lundi de carême), et la deuxième le 19.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse d'aujourd'hui reproduit exactement la physionomie de celle d'hier. Fermes et même en hausse au début, les cours ont fléchi en clôture, les mêmes réalisations que nous avons signalées ont recommencé et on revient à peu près au même niveau que la veille.

Le 3 0/0 finit à 101,47 ; au lieu de 101,50 après 101,62 à l'ouverture ; le 3 1/2 0/0 cote 103,15 et l'Amortissable à 100,10.

La Banque de France clôture à 4270.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 664 le Crédit Foncier s'inscrit à 730 ; le Crédit Lyonnais à 1140 et la Société Générale à 617.

Les Chemins Français ont légèrement reculé le Lyon à 1872 ; le Midi à 1859 ; le Nord à 2287.

Le Suez a baissé de 7 fr. à 3505.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure recule à 72,47 après 72,85 premier cours ; l'Italien se traite à 94,30 ; le Portugais à 24,40 le Russe 3 0/0 1891 à 87,40 ; le Turc D est lourd à 23,15 la Banque Ottomane cote 577. Les actions Joltaia Ricka sont en hausse à 133.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle a mis en vigueur, à partir du 10 février dernier, les nouvelles dispositions ci-après, relatives à la délivrance et à l'ex-

tension des Billets Aller et Retour sur son réseau. Les billets d'aller et retour, qui sauf pour certains points exceptionnels tels que Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse ne sont actuellement délivrés que dans une région de 100 kilom., seront désormais délivrés de toute gare à toute gare de réseau.

Les durées de validité seront augmentées.

Elles seront au moins de 2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilom., savoir : le jour de départ et le lendemain, pour les distances supérieures à 60 kilom., la durée de validité sera de 1 jour par 100 kilom., ou fraction de 100 kilom., non compris le jour de départ et celui d'arrivée.

La durée de validité pourra être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.

Enfin, moyennant le paiement d'un supplément fixé à 1 fr., 0,75, ou 0,50 suivant la classe, les voyageurs porteurs de billets AR comportant un parcours d'au moins 300 kilom., (600 kilom., aller et retour) seront autorisés à s'arrêter deux fois en route, au cours de leur voyage.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthy (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Solies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.**

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière et l'Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose et l'Anthracnose.**

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou et le Black-Rot.**

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VII

LES SUITES D'UN DINER A RICHMOND

— Le mal n'est pas long à dire — dit-il d'une voix sourde.

Ses dents claquaient légèrement, comme s'il eût eu froid.

— J'ai perdu deux cents livres cette nuit, il faut que je les paie ou je suis déshonoré à tout jamais ; je n'ai pas un liard ; jamais de ma vie je ne pourrai trouver cet argent ; aucun juif ne voudra me le prêter, et je n'ai pas l'âge, etc., etc., etc.

Sa voix devint plus sourde et plus hésitante, car il savait que la seule chose qui lui avait été péremptoirement défendue par son père et son frère était la chose qui lui restait encore à avouer.

— Et... j'ai emprunté trois *ponies* à Granville Lee hier ; il revenait de Corner avec une masse de billets de banque après avoir réglé ses comptes. Je lui ai promis de les lui payer demain ; je croyais être sûr de les gagner cette nuit.

La pitoyable folie du joueur qui se crampon-

ne si inconsidérément à la croyance que la chance lui viendra et qui agit d'après cette croyance comme s'il possédait une banque dont il puisse tirer tout l'or qu'il a perdu, n'avait jamais été expérimentée dans toute son extravagance, dans tout son déplorable optimisme, comme elle l'était en ce moment dans la confession de ce jeune homme.

Bertie s'élança de son fauteuil ; sa langueur endormie s'était dissipée et son visage offrait la même expression que lorsque lord Royal-lieu avait maudit le nom de sa mère.

Son code contenait un cas honteux de dégradation absolue et inavouable : Emprunt à un ami.

— Tu amèneras quelque opprobre sur notre nom avant de mourir, Berkeley, — dit-il, avec une inflexion plus marquée de douleur et de mépris qu'il n'y avait jamais eu dans sa voix. — Tu n'as donc pas le plus léger sentiment de l'honneur ?

Le jeune homme rougit sous le coup de ces paroles, mais c'était une rougeur de colère, plutôt que de honte ; il ne leva pas les yeux, et les tint fixés d'un air morne sur la couverture jaune d'un roman parisien dont il tortillait les coins avec irritation.

— Tu es bien sévère — dit-il d'un air froid et cependant insolent. — Est tu donc un miroir d'honneur sans tache toi-même ? Je parie que toutes mes dettes ne s'élèvent pas au cinquième des tiennes.

Un instant, la douceur même du caractère de Cecil fut sur le point de l'abandonner.

Que ses dettes fussent ce qu'elles voulaient,

il n'y en avait pas une seule contractée envers un de ses amis, ni une sur laquelle la loi ne pût s'emparer de lui.

Il garda le silence ; il ne voulait pas avoir une querelle avec son frère qui n'était qu'un enfant à ses yeux ; en outre, il était dans sa nature d'abhorrer les scènes d'aucun genre et d'éviter même une dispute à tout prix.

Il se rassit donc sans changer d'expression et remit son cigare à sa bouche.

— Mon cher petit, tu n'es pas poli, — dit-il d'un air fatigué, — mais il se peut que tu aies raison. Je ne suis pas un bon exemple à imiter pour toi en rien, excepté dans la coupe de mes habits ; mais je ne crois pas t'avoir jamais dit de m'imiter ? Je ne suis pas si satisfait de moi-même que je me propose comme modèle en rien, à moins, comme je viens de te le dire, que ce ne soit pour me mettre à la montre d'un tailleur de Bond Street afin de montrer aux badauds comment on s'habille. Mais il ne s'agit pas de cela ; tu me dis que tu as besoin de trois cents livres pour demain... pour aujourd'hui plutôt. Je n'ai rien à te conseiller, si ce n'est de prendre le train-poste du matin pour les comtés et de t'adresser directement à Royal ; il ne te refuse jamais rien.

Berkeley le regarda avec un air de vague terreur qui fit disparaître immédiatement son effronterie morose, il était incertain comme une jeune fille et facile à émouvoir par la crainte.

— J'aimerais mieux me couper la gorge ! — dit-il avec une exagération insensée qui était l'aveu inconscient de son agitation intérieure.

Oui, sur ma vie, je l'aimerais mieux ! J'ai déjà tant reçu de lui dernièrement... tu ne peux savoir combien... maintenant moins que jamais on menace déjà de forclorre l'hypothèque de Royal-lieu.

— Comment?... forclorre... quoi ?..

— L'hypothèque ! — répondit Berkeley avec impatience.

Dans son égoïsme enfantin, il lui semblait cruel et intolérable qu'on s'occupât d'autres embarras que des siens.

— Tu sais que les terres sont hypothéquées pour tout ce que Montagu et la substitution ont permis de faire. On a menacé de forclorre... je crois que c'est là le terme... Et Royal a eu Dieu sait quelle peine à les en empêcher ; je n'ose pas plus me trouver en face de lui, ni lui demander un souverain maintenant, que je n'oserais lui demander de me donner la vaisselle d'or qui est sur les dressoirs.

Cecil l'écouta gravement ; il ressentait plus vivement qu'il ne voulait le laisser paraître la nouvelle des maux et de la ruine qui menaçaient de si près sa maison ; et il regretta de voir combien l'aversion insensée de son père pour lui l'avait séparé de tous les intérêts privés des confidences de sa famille qui le touchaient d'aussi près.

— Ta nouvelle n'est pas gaie, petit, — dit-il en étendant languissamment ses membres ; il était dans sa nature de glisser dans les sujets pénibles. — Et, j'ai vraiment bien envie de dormir ! Tu crois qu'il ne faut pas espérer que Royal vienne à ton aide ?

(A suivre).

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XIX

DÉCLARATION

Tout considéré, il valait mieux que La Touche parlât à son père.

Rose, décidée, cessa d'examiner la question et se mit au lit.

Jules La Touche n'attendit pas longtemps le lendemain ; avant de déjeuner il avait la réponse attendue.

La matinée était brillante et tiède, mais la neige était amoncelée de tous côtés, et Rose, descendant à peu près dix minutes avant que la cloche n'eût sonné, trouva son fiancé debout devant la porte ouverte du vestibule, regardant les oiseaux sautiller sur la neige.

Rose s'avança vers lui avec une timidité coquette, et le jeune homme, jeta au loin son cigare, la regarda avec anxiété.

— Quelle délicieuse matinée ! dit-elle. Quelles superbes parties de traîneau, on pourrait faire maintenant.

— Je ne suis pas ici pour parler traîneau, dit résolument La Touche. Vous m'avez promis de me répondre ce matin... Qu'avez-vous

décidé ?

Rose se mit à jouer avec sa cordelière.

— Votre réponse, répéta le Canadien : Oui ou non ?

— Oui.

— La figure anxieuse de La Touche s'éclaira ; mais Grâce descendait et il fallut se contenir.

Grâce s'arrêta un moment pour parler du temps, et Rose en profita pour s'échapper.

Après déjeuner, lorsque la famille se dispersait, La Touche suivit le capitaine et sollicita l'honneur d'un entretien particulier.

Le capitaine, surpris, l'invita à le suivre dans son cabinet sans avoir le moindre soupçon de ce dont il s'agissait.

Le moment était pénible pour La Touche ; mais, enhardi par le sentiment de la valeur que lui donnaient ses quarante mille livres, le jeune homme parvint à parler.

Il fit sa demande avec un embarras modeste qui ne pouvait manquer de plaire.

— Nous nous aimons depuis longtemps, dit le jeune homme, mais je ne pensais pas avoir le bonheur de vous parler si tôt. Je n'étais que commis chez mon père, et, Rose et moi, nous pensions qu'il nous faudrait attendre de longues années. Cet héritage fait disparaître tous les obstacles financiers, et Rose m'a permis de vous demander votre consentement.

Imaginez, si vous le pouvez, la surprise du capitaine. Sa petite Rose aux cheveux bouclés, qu'il regardait comme un enfant, demandée en mariage !

— Sur mon âme ! s'écria-t-il naïvement,

vous me prenez par surprise ! Je vous donne ma parole que je n'ai jamais pensé à pareille chose !

— J'espère que vous ne me refuserez pas, monsieur ? J'aime votre fille de tout mon cœur. Cette question était inutile.

Le capitaine n'avait pas idée de refuser. Il connaissait la famille La Touche de réputation ; ce modeste prétendant lui plaisait et une fortune d'un million n'était pas à dédaigner pour sa fille.

— Vous refuser ! s'écria-t-il en lui prenant la main. Non ! Si vous et Rose vous aimez, ce n'est pas moi qui empêcherai votre mariage. Prenez-la, jeune homme, avec mes souhaits de bonheur.

Le jeune Canadien voulut exprimer sa reconnaissance, mais il s'arrêta aux premiers mots.

— N'importe, dit en riant le capitaine ; n'essayez pas de me remercier. Naturellement, votre père est informé de votre démarche ?

— Oui, monsieur. Je lui ai parlé avant de partir d'Ottawa. Toute la famille approuve mon choix.

— Et à quand ? demanda le capitaine, toujours riant.

— Quoi ?

— La noce donc ?

La figure brune de La Touche rougit comme celle d'une jeune fille.

— Je ne sais pas, monsieur ; nous n'y avons pas encore pensé,

— Alors laissez-moi vous aider. Faisons un double mariage.

— Un double mariage.

— Oui, ma fille Kate doit épouser M. Stanford le 5 juin. Pourquoi ne pas vous marier le même jour ?

— De tout mon cœur, monsieur, si Rose y consent.

— Allez le lui demander, alors. Mais d'abord vous nous resterez quelque temps ?

— Je peux rester une semaine ou deux. Ensuite les affaires m'obligeront à retourner à Ottawa.

— Bien ; il faut s'occuper des affaires. Allez parler à Rose, et bonne chance !

Jules trouva Rose seule au salon.

Il portait sur sa figure le résultat de son entretien.

Il s'assit près d'elle, lui raconta ce qui s'était passé et termina par la proposition du capitaine.

— Dites oui, Rose, supplia Jules. Juin est tout ce que je peux attendre, et un double mariage me ravit.

Rose devint pourpre et détourna la tête. L'annonce du mariage de Reginald et de sa sœur comme une chose certaine la mordait au cœur.

— Vous ne refusez pas, Rose ? demanda-t-il craintivement. Vous voulez bien vous marier le même jour ?

— Arrangez cela comme vous voudrez, répondit Rose vivement. Si je dois me marier, peu m'importe quel jour.

Ce jour-là, au moment où les jeunes filles se levaient de table, le capitaine les arrêta.

(A Suivre)

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du 7 au 16 avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilomètres au moins et réciproquement aux conditions suivantes.

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets

simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 16 mai.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saucats, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Moulouzon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets d'aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1400, du 24 mars 1900.

Résurrection, par Henri de Parville. — Exposition de 1900 ; les services mécaniques, par A. da Cunha. — Les copeaux de hêtre et la fabrication du vinaigre, par E. Barbe. — La fabrication d'un pneumatique, par L. Baudry de Saunier. — La métallurgie du manganèse et du chrome, par T. Obalski. — La périodicité dans les phénomènes météorologiques, par D. L. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 19 mars 1900, par J. Giraud. — La réclame en action, par Daniel Bellet.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n° 16 — du 22 mars 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — L'Ange aux Larmes (Bertha Galeron de Calonne). — Miss-Porc-Epic (Eud. Dupuis). — La nuit blanche d'un ours brun (Guydo). — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Paul de Sémant. — Navetto. — Georges Conrad. — Guydo. — Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 22 mars 1900.

V^o Nacla : Chronique. — Jean Drault : La Mi Carême de Bécasseau. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Salles : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — J. Laurence : Deux frères d'armes (suite). — Albert Cim : Jeunes amours (suite). — V^o Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1425^e livraison (24 Mars 1900).

Toute Seule, par Charlotte Chabrier-Rieder. — Le Gui, par Daniel Bellet. — Le parti de maître Guillaume, par Jean Hellé. — Un ancêtre de Gavroche, par Arthur Doullac. — Les jeux athlétiques au Japon. — II. La Lutte, par Charles Saglio.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.